

Réunion du 02 Février 2024 A CARCASSONNE

Début de Réunion : 19h00

Membres Présents :

SIMON Catherine	UBEDA Sébastien
PRIZZON Charles	BOSCO Natacha
DANESIN Patrick	DODELIN Franck
MAURY Max	PRIZZON Maryse
BECUE Gérard	MORTREUX Nicolas
EINIG Pascale	EINIG Jean-Luc

Membres Excusés :

PETIOT Michel
CRAMPTON Cécile
FAUDOT BEL Laure

Ordre du Jour :

I – Bilan :

- I-1 Nombre de licenciés
- I-2 Point financier au 1 février 2024

II - Demandes de subventions (FDVA2, FFTA, Comité Départemental et CRTAO)

III - Discussion et vote des différentes mesures prises par le CD 11 chaque année :

- III-1 Aide aux licenciés pour compétitions nationales,
- III-2 Récompenses aux podiums nationaux
- III-3 Aide aux arbitres,
- III-4 Aide à la formation,
- III-5 Aide aux clubs pour l'intervention d'un BE,
- III-6 Aide Challenge Mortreux,
- III-7 Aide aux championnats départementaux,
- III-8 Prise en compte des frais des bénévoles de la CDT (commission technique départementale),
- III-9 Aide à la création de clubs.

IV - Challenge Mortreux (Rappel des dates)

V - Bilan du championnat départemental salle 2024 et dates des championnats départementaux extérieurs (parcours et TAE)

VI - Championnat salle départemental 2025 (où et quand) ?

VII - Classement équipes départementales dans le cadre du Challenge par équipe et informations sur la finale.

VIII - Tournoi des mixtes,

IX - Recomposition pour la saison 2023/2024 du bureau (secrétaire et trésorier)

X - Les questions diverses

XI - Programmation de la prochaine réunion.

I – Bilan :

I-1 Nombre de licenciés :

Pour cette saison, nous comptons 365 Licenciés (ce qui est 5 de plus que la saison passée).

I-2 Point Financier au 1 février 2024 :

Au 01/02/2024, Le compte présente un solde positif de 7351€ et 31062 € sur livret.

II - Demandes de subventions (FDVA2, FFTA, Comité Départemental et CRTAO)

Les demandes de subventions seront reconduites pour la saison prochaine.

Pour cela, des projets doivent être présentés. Sont évoqués :

- Demande de formation d'encadrant fédéral
- Animations pour les poussins (1 à 2 fois/ semaine)
- Projet de développement le sport handicap, sport sur ordonnance : former les entraîneurs afin de prendre en charge des archers en situation de handicap.

A développer et approfondir.

III - Discussion et vote des différentes mesures prises par le CD 11 chaque année :

III-1 Aides aux compétiteurs :

Le département décide d'apporter son aide à l'ensemble des compétiteurs qui ont participé aux championnats et coupes de France FFTA, militaire, universitaire et handisport.

Cette aide représente une enveloppe de 1800€ qui sera partagée en deux :

- Une enveloppe pour la saison salle d'un montant de 600€ à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.
- Une enveloppe pour la saison extérieure d'un montant de 1200 € à partager entre tous les participants avec un maximum de 100€ par archer.

Cette aide n'interviendra que 8 à 10 jours après le dernier championnat de France de la saison en cours.

Chaque demande devra être justifiée par l'envoi des résultats officiels du championnat de France ou coupe de France.

Aucune demande après la saison ne pourra être prise en compte.

Toutefois, si l'enveloppe dédiée aux championnats "salle" n'est pas pleinement utilisée, elle pourra alors, si besoin, être reversée sur les championnats "extérieur".

III-2 Récompenses aux podiums nationaux :

Chaque podium sera récompensé par un bon d'achat de 50€ pour le 1^{er}, 40€ pour le 2^{eme} et 30€ pour le 3^{eme} remis à L'assemblée générale du CD11.

Attribution d'aides aux compétiteurs et récompenses votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides aux compétiteurs et récompenses acceptées à l'unanimité.

III-3 Aides aux arbitres :

Il est décidé de donner une enveloppe de 200€ par arbitre titulaire pour les aider à l'achat d'une tenue vestimentaire ou tout autre matériel nécessaire à l'arbitrage pour la saison 2023/2024.

Chaque demande devra être accompagnée d'un justificatif.

Reconduction d'aides aux arbitres votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides aux arbitres acceptées à l'unanimité.

III-4 Aide à la formation :

Le comité départemental apporte son soutien aux clubs afin de les aider à la mise en place de formations fédérales et d'arbitrage avec une prise en charge de 50% des frais d'inscription par archer.

Dans le cadre de sa formation d'arbitre fédéral, le candidat est dans l'obligation de suivre des séances d'enseignement théorique (environ une session par mois) et de participer, en tant qu'arbitre stagiaire, à 3 compétitions par option choisie.

Dans ces conditions, le comité départemental propose d'apporter son aide pour la prise en charge des frais de déplacements des futurs arbitres, autant pour leurs journées de formation que lors de leur participation aux compétitions en tant qu'arbitre stagiaire.

Il est décidé comme suit :

- Si aucune prise en charge du club : participation du Comité Départemental à hauteur de 200 €.
- Si participation du club : le Comité Départemental pourra compléter l'aide apportée afin d'atteindre l'enveloppe mentionnée à l'alinéa précédent.

Bien entendu, des justificatifs de déplacements seront à produire et la demande sera à faire par le club afin d'éviter les doublons.

Attribution d'aides à la formation d'arbitres votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides à la formation acceptées à l'unanimité.

III-5 Aide aux clubs pour l'intervention d'un BE :

Le comité départemental prend en charge les actions d'un Brevet d'Etat auprès des clubs à concurrence de 130€ les 6h+ 50€ de frais de dédommagement.

Le CD prend en charge 50% des frais de transport et les clubs 50%.

Une convention devra être signée par le club, pour la saison.

Attribution d'aides pour l'intervention d'un BE votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour l'intervention d'un BE, acceptée à l'unanimité.

III-6 Aide Challenge MORTREUX :

Le CD11 soutient les clubs qui organisent le *Challenge Mortreux* en lui octroyant une aide de 100€ par manche.

A l'issue des 3 manches du Challenge, Le CD 11 récompensera les 3 premiers de chaque catégorie.

L'équipe qui remportera le Challenge, recevra une coupe avec le nom du club gagnant gravé dessus.

Cette coupe sera remise en jeu la saison suivante.

Attribution d'aides pour le Challenge MORTREUX, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour le Challenge MORTREUX, acceptée à l'unanimité.

III-7 Aide aux championnats départementaux :

Le comité départemental apporte son soutien aux clubs qui organisent les championnats départementaux :
Le CD11 prend en charge les récompenses de tous les championnats départementaux.

Attribution d'aides pour les championnats départementaux, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution d'aides pour les championnats départementaux, acceptée à l'unanimité.

III-8 Prise en compte des frais des bénévoles de la CDT (commission technique départementale) :

Il est décidé de prendre en charge la totalité des frais des entraîneurs de la CTD (transports hébergement, repas) en cas d'accompagnement sur une compétition décidée par la CTD ainsi que sur les frais de transport lors des stages.
Les frais de compétition des jeunes seront pris en charge dans le cas d'un déplacement décidé par cette dernière.

Reconduction d'aides pour frais des bénévoles de la CDT, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides pour frais des bénévoles de la CDT, acceptée à l'unanimité.

III-9 Aide à la création de clubs :

Le comité départemental apporte son soutien aux nouveaux clubs. Il est décidé de verser une subvention de 500€ dès que le club est affilié à la FFTA.

Reconduction d'aides pour la création de nouveaux clubs, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Reconduction d'aides pour la création de nouveaux clubs, acceptée à l'unanimité.

IV - Challenge Mortreux (Rappel des dates)

30/03/2024 : CARCASSONNE (salle)

04/05/2024 : BIZANET (Extérieur)

01/06/2024 : CASTELNAUDARY (parcours).

V - Bilan du championnat départemental salle 2024 et dates des championnats départementaux extérieurs (parcours et TAE) :

*Pour cette compétition, 65 archers ont répondu présents.

23 jeunes.

19 Féminines.

Patrick DANESIN, qui gère informatiquement les duels, nous informe que nous pourrions aller jusqu'à 88 archers.

Peut-être pourrions nous augmenter les quotas pour l'année prochaine.

VI - Championnat salle départemental 2025 (où et quand) ?

*Pour l'année prochaine, Castelnaudary se propose d'organiser le Championnat Départemental Salle, le dernier Week-end de janvier 2025.

*Championnat Départemental de l'Aude – TAE : le 09/06/2024 à CARCASSONNE.

VII - Classement équipes départementales dans le cadre du challenge par équipes et information sur la finale.

*Equipe U13-U15 CL : 4^{ème} place / 6

*Equipe U18-U21 CL : 7^{ème} place / 8

*Equipe Senior CL : 5^{ème} place / 7

*Equipe Senior CO: 5^{ème} place / 8

Finale : le 25 Mai 2024, à MURET, 50 m sur 122.

VIII - Tournoi des mixtes :

Ce tournoi devait avoir lieu les 3 et 4 Février 2024.

Narbonne s'était engagé sur l'évènement mais ne pourra finalement pas l'assurer.

Le tournoi des Mixtes est donc annulé.

A prévoir pour l'année prochaine.

IX - Recomposition pour la saison 2023/2024 du bureau (secrétaire et trésorier)

Mme FAUDOT BEL Laure a donné sa démission du poste de trésorière à la présidente du CD11, Mme Catherine SIMON

De ce fait, le poste de trésorier est proposé à Mr UBEDA Sébastien qui l'accepte.

Le poste de secrétaire est également proposé à Mme BOSCO Natacha qui l'accepte.

Attribution du poste de trésorier à Mr UBEDA et de secrétaire à Mme BOSCO, votée :

Contre : 0 Abstention : 0

Attribution du poste de trésorier à Mr UBEDA et de secrétaire à Mme BOSCO, acceptée à l'unanimité.

X - Les questions diverses

Sont abordées les questions de formations ;

Ce sont désormais aux comités de faire leur choix parmi les formations disponibles et de les programmer (organisation, contact du maître de stage, devis de l'intervention...).

Ces formations se dérouleront sur une journée de dimanche, voire un Week-end.

Trois formations ont donc été retenues :

*Formations Poussins : 2 WE possibles : 2 et 3/03 ou 16 et 17/03 ou à CARCASSONNE.

Contact maître de stage : Mr Yannick PROVOST.

*Formations Poulies : 23 et/ou 24/03/2024.

Contact Maître de stage : Mr David ANCEL.

*Formation encadrant fédéral : 6 et 7/07/2024 à NARBONNE.

Maître de stage : Mr MORLOT Valentin.

Les contacts de Maître de stage ne sont, pour l'instant, que des propositions et restent à valider en fonction de leur disponibilité et du devis présenté pour l'intervention.

XI - Programmation de la prochaine réunion.

Prochaine réunion du CD11 : le 07/06/2024 à 19h00, à CARCASSONE.

Fin de la séance à 21h30.

La Secrétaire
Mme Natacha BOSCO

La Présidente
Mme Catherine SIMON

